



AIDES AUX ENTREPRISES ACTUALITÉS 2022

Différentes aides directes sont proposées aux entreprises du BTP par les pouvoirs publics en soutien à certains investissements.

Focus sur une sélection d'aides !

CARSAT BRETAGNE

• TMS PRO ACTION

Matériel et équipements pour réduire les contraintes physiques par réduction des manutentions manuelles (monte matériaux, tapis convoyeur, pont roulant, lève radiateur, diable électrique, brouette mécanisée, etc.) ; **taux subvention 50% HT.**

• TOP BTP

- ✓ Bungalow de chantier, plateformes, protections de trémies, etc.
taux subvention 50% du HT.
- ✓ Echafaudages, **taux subvention 25% HT.**

Le budget 2022 pour ces 2 subventions est épuisé, toutefois en cas de projet d'achat, la CAPEB vous accompagne dès à présent à l'instruction du dossier qui sera à déposer en janvier 2023.

ADEME – TREMPLIN

L'ADEME soutient **le financement des investissements** liés à la **réduction et la gestion de vos déchets** :

- Etat des lieux et proposition pour trier vos déchets,
- Compacteurs mécanique et/ou broyeurs,
- Récupération des eaux de pluie, etc...

Aide de 5 000 € minimum (pas d'aide en dessous)

Barèmes disponibles sur « agirpourlatransition.ademe.fr »



NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER



AIDES AUX ENTREPRISES ACTUALITÉS 2022

COLLECTIVITES – REGION BRETAGNE

Cette aide est proposée aux entreprises de moins de 7 salariés en CDI et dépend de votre localisation (**éligibilité dans les collectivités rurales, hors littoral excepté Lorient Agglomération**) qui investissent dans :

- Matériels, équipements liés à la production, accessibilité, mobiliers,
- Investissements d'embellissements et immatériels (stratégie commerciale)
- Création de site internet ou visibilité sur le web, matériels
- Gestion relation client, logiciel de caisse
- Travaux immobiliers, de mise aux normes

NB : Les matériels d'occasion et véhicules ne sont pas éligibles.

Aide de 30% du montant HT plafonnés à 25 000 € HT (soit 7 500€ d'aide maximum).

CREDIT D'IMPOT MÉTIER D'ART

Vous y êtes peut-être éligible sans le savoir si vous êtes charpentier, menuisier, couvreur, métallier, agenceur, marbrier, ébéniste, etc.).

Il n'y a pas de contrepartie d'investissement en matériel ou bien d'embauche à réaliser.

Le CIMA est égal à 10% des dépenses affectées aux ouvrages concernés : masse salariale du personnel et amortissement du matériel affecté.

La CAPEB vous conseille et vous accompagne dans vos démarches !

Contact CAPEB - Philippe LE RAY - philippe.leray@capeb56.fr



NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - www.capeb.fr/morbihan